

PREMIÈRE JOURNÉE

Registre ouvert le 28 septembre 2026 à 9 heures 00

Observations de M⁽¹⁾

Néant

29 septembre 2026

Néant

30 septembre 2026

Néant

01 octobre 2026

Néant

02 octobre 2026

03 octobre 2026

Néant

05 octobre 2026

Néant

06 octobre 2026

Une contribution : Ville de Notre Dame d'Oé



Plan de Mobilité du Syndicat des mobilités de Touraine

Contribution de la Ville de Notre Dame d'Oé à l'enquête publique

La commune de Notre-Dame-d'Oé rappelle qu'elle a, par délibération du Conseil municipal en date du 8 juin 2026, émis un avis favorable sur le projet de Plan de Mobilité de Touraine 2026-2036.

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement ouverte, la commune souhaite toutefois apporter des observations et demandes complémentaires afin que les enjeux spécifiques de son territoire en développement constant soient pleinement pris en compte dans la mise en œuvre du futur Plan de Mobilité.

Dans un contexte de fortes évolutions et de volatilité du prix des carburants qui augmente le coût des déplacements individuels, le Plan des Mobilités du SMT doit intégrer dans ses politiques de mobilités, un *plan d'actions de suivi permettant d'identifier régulièrement l'évolution des besoins et les conséquences économiques des déplacements des habitants sur son territoire.

1. Renforcer la desserte en transports collectifs :

La commune souhaite que le Plan de Mobilité permette une amélioration progressive de la desserte de Notre-Dame-d'Oé en transports collectifs adaptée à son développement urbain, en particulier pour les déplacements vers Tours et les principaux pôles d'emploi, d'enseignement, de services et de santé.

Une attention particulière devra être portée :

- à la fréquence et à l'amplitude horaire des lignes desservant la commune, notamment en week-end et en soirée;
- à la qualité des correspondances avec les lignes structurantes du réseau Fil Bleu ;
- à la desserte des quartiers d'habitat et des principaux équipements communaux ;
- aux besoins des actifs, des jeunes et notamment pour une desserte directe vers le Lycée Choiseul le matin, des personnes âgées et des personnes ne disposant pas d'un véhicule individuel.

La commune demande que l'évolution de la desserte de Notre-Dame-d'Oé puisse faire l'objet d'un suivi régulier et d'adaptations en fonction de l'évolution des besoins.

2. Mieux valoriser la gare de Notre-Dame-d'Oé et l'intermodalité :

La commune souhaite que la gare de Notre-Dame-d'Oé soit pleinement intégrée à la stratégie intermodale du territoire.

Il apparaît nécessaire de faciliter les déplacements combinant train, transport collectif, vélo, marche et voiture partagée.

À ce titre, la commune demande que soient étudiés, en lien avec les gestionnaires et autorités compétentes :

- travailler sur l'augmentation de son cadencement

⁽¹⁾ Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.

- la sécurisation et la continuité des itinéraires cyclables vers la gare ;
- le développement du stationnement vélo sécurisé ;
- les possibilités de rabattement en transports collectifs ;
- l'articulation avec les dispositifs de covoiturage.

Cette approche apparaît d'autant plus importante que le diagnostic du Plan de Mobilité souligne le faible niveau actuel d'intermodalité sur le territoire et la nécessité de mieux connecter les différents réseaux.

3. Développer les liaisons cyclables avec les communes voisines :

Même si la ville de Notre Dame d'Oé se satisfait de l'avancée du projet du réseau cyclable Vélival, (itinéraire 3 la concernant), elle demande que le Plan de Mobilité accorde une attention particulière aux liaisons cyclables entre Notre-Dame-d'Oé et les communes voisines : Mettray, Chanceaux sur Choisille et Tours Nord.

La réalisation de continuités cyclables à l'échelle intercommunale doit être considérée comme une priorité.

4. Poursuivre le développement des vélos en libre service Pony :

Les vélos libre-service de Pony ont aujourd'hui trouvé leur public localement pour un déploiement à 50 %, le PDM doit permettre dans sa durée d'arriver aux objectifs fixés pour un déploiement à 100%.

5. Sécuriser les déplacements piétons :

La commune souhaite également que le développement de la marche soit concrètement pris en compte dans la mise en œuvre du Plan de Mobilité.

Une attention particulière devra être portée aux traversées des axes routiers structurants, aux cheminements vers les équipements publics, les commerces, les arrêts de transports collectifs et la gare.

La commune demande que les projets d'aménagement de voirie prennent systématiquement en compte la sécurité et l'accessibilité des piétons, notamment des enfants, des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

6. Prendre en compte les déplacements domicile-travail :

Notre-Dame-d'Oé étant intégrée au bassin de vie et d'emploi de la métropole tourangelle, la réduction de l'usage individuel de la voiture doit s'accompagner d'alternatives réellement opérationnelles.

La commune souhaite notamment le renforcement des solutions de covoiturage et leur articulation avec les transports collectifs et les mobilités cyclables.

La présence d'une aire de covoiturage à Oésia constitue un point d'appui qu'il conviendrait de valoriser davantage dans le cadre du futur Plan de Mobilité.

7. Assurer un suivi territorial du Plan de Mobilité

Enfin, la commune demande que la mise en œuvre du Plan de Mobilité fasse l'objet d'un suivi territorial permettant d'identifier régulièrement les évolutions de l'offre et les besoins des communes.

La commune souhaite poursuivre sa participation aux échanges relatifs aux évolutions de la desserte, aux projets cyclables, aux aménagements intermodaux et aux dispositifs de mobilité partagée concernant son territoire.

Avis de la commune

En conclusion, au regard de ces éléments, la **Ville de Notre-Dame-d'Oé confirme son avis favorable au projet de Plan de Mobilité de Touraine 2026-2036**, tout en demandant que les observations et demandes formulées dans le présent avis complémentaire soient prises en compte lors de la finalisation du Plan et de sa mise en œuvre.

La commune considère que le Plan de Mobilité doit aussi répondre simultanément aux enjeux **environnementaux, sociaux et économiques** de la mobilité et permettre aux habitants de disposer d'alternatives concrètes, fiables et financièrement accessibles à l'utilisation individuelle de la voiture.

